

Lettre ouverte aux dirigeants et mandataires du parti socialiste

Les Accueillantes d'enfants conventionnées sont des travailleuses à part entière. Elles ont droit à un statut complet de salariées !

Bruxelles, le 29 avril 2015

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du bureau,
Madame, Monsieur,

Depuis 2003, les autorités politiques ont promis un statut de salarié(e) aux Accueillantes d'enfants conventionnées.

En 2010, la chute du gouvernement n'a pas permis de finaliser les travaux. La déclaration fédérale suivante avait intégré le statut de salarié(e), mais n'a pas été plus suivie de concrétisation.

La réforme de l'Etat réduit quelque peu l'impact du fédéral en la matière, même si aspects fiscaux et droit au travail sont encore très largement de sa compétence.

La déclaration de politique communautaire a prévu d'améliorer deux aspects dans le sous statut actuel, sans s'engager explicitement sur le statut de salarié(e).

Nous vous demandons donc d'exprimer clairement l'accord du parti socialiste sur l'octroi du statut de salarié(e) dans un délai fixé, dont le niveau barémique et de qualification devra atteindre à terme celui de puéricultrice, et d'orienter toute amélioration dans cet objectif.

La fête du travail est certainement l'occasion pour le parti socialiste de clarifier cet objectif et donc de l'exprimer publiquement.

Dans cet espoir, nous vous souhaitons, à toutes et à tous, une très bonne fête de travail !

Pour la File
J. Ternest
F. Fripiat



Pour la FSMI
H. Bachir
A. Teheux



Pour la Cosege
A. Gaziaux



Pour la CNE
Y. Hellendorff



Pour le Setca
C. Masai



Pour la CGSLB
E. Dubois



Pour la CSCSP
G. Crijns



Pour le SLFP
N. Detbrouck



Pour la Ligue des Familles
D. Chabbert



Pour les FPS
F. Claude



Pour la CGSP
P. Vermoote

